



Charte Handicap

Notre cabinet est très sensible aux politiques en faveur de l'emploi des personnes en situation d'handicap. Nous nous engageons pour garantir un bon accompagnement et faciliter l'accès à la formation des publics en situation d'handicap.

L'accueil des personnes en situation de handicap

Il est important pour nous d'attacher une importance toute particulière aux personnes en situation de handicap. Toute personne désireuse de suivre nos formations, mais ayant besoin d'une adaptation particulière, pourra prendre contact avec nos services pour nous en faire part. Notre entreprise a mis en œuvre une procédure individualisée pour les personnes en situation de handicap.

Nos formations peuvent être dispensées dans nos locaux, dans les locaux de l'entreprise ou en classe virtuelle.

La formation au sein de nos locaux

Nos locaux ne permettent pas d'accueillir les personnes à mobilité réduite notamment en incapacités motrices.

Nous proposons aux stagiaires de suivre nos formation en classe virtuelle ou au sein des locaux de leur société.

Notre procédure individualisée

1) Déterminer les adaptations demandées

Notre référente, personne ressources handicap, Caroline HELLER, prendra contact par téléphone avec le stagiaire afin de lui faire remplir un questionnaire. Il nous permettra de déterminer les adaptations demandées ou nécessaires (Questionnaire disponible sur demande).

2) Chercher les solutions adaptées

Le questionnaire nous servira de base pour étudier les solutions possibles et proposer une alternative au stagiaire.



3) Proposition de la solution

Caroline HELLER prendra contact par téléphone avec l'entreprise et/ou le stagiaire afin de proposer la solution adaptée. Un rendez-vous physique pourra être organisé dans les locaux de l'entreprise si cela s'avère nécessaire.

Si la solution proposée convient à toutes les parties, Cyfa Patrimoine pourra dispenser la formation dans un délai convenu d'un commun accord.

4) Aucune solution possible

Si aucune solution ne peut être proposée par Cyfa Patrimoine ou si la solution est refusée par l'entreprise ou le stagiaire, Caroline HELLER mettra en relation avec une structure pouvant adapter la formation.

5) Bilan post formation

Un bilan sera réalisé dans un délai maximum de 3 semaines après la fin de session de formation. Ce bilan sera réalisé avec le stagiaire et/ou l'entreprise afin de vérifier si les adaptations étaient adéquates.